

# CFDT – Lettre d'informations Octobre 2022

## \*\*\* CE QU'IL FAUT RETENIR \*\*\*



- **GHI** : Fin des négociations
- **Négociations groupes** : C'est parti...
- **Temps de travail** : Et si nous avions un véritable outil...

## GHI – Fin des négociations

Les négociations sont désormais finalisées. Même si la **CFDT** était moteur sur un certain nombre de changements, il s'avère que peu ont été pris en compte.

Les élus **CFDT** se félicitent que la fourchette soit désormais de -1h/+2h, au lieu des -1h/+1h, donnant ainsi plus de souplesse aux salariés. A mentionner également, la modification du compteur en fin de période qui peut désormais être laissé à +1h.

Malheureusement, notre demande sur la souplesse de l'heure du repas n'a pas été retenue. La direction préfère s'appuyer sur la bienveillance des managers, qui comme nous le savons, est différente selon les individus.

Bien que toutes nos revendications n'aient pas été suivies, il faut constater que GHI a été bien adopté par les salariés. Ils ont ainsi la possibilité de **recupérer ou de se faire payer** les heures supplémentaires réalisées et la capacité d'adapter leurs horaires de travail à leurs contraintes personnelles.

Fidèles à nos valeurs démocratiques, nous avons consulté nos adhérents sur ce sujet. Ils se sont positionnés en faveur de la signature. La **CFDT** a donc signé ce nouvel accord pour une durée indéterminée.

Toutefois, les élus **CFDT** continueront à être vigilants sur la gestion des heures supplémentaires et le temps de travail des salariés.

## Négociations Groupes

Compte-tenu de la date de paie, le calendrier des AGS (Augmentations Générales Salariales) a été revu et est désormais le suivant :

- Les 16 et 17 novembre,
- Le 30 novembre,
- Les 7 et 8 décembre.

Ceci peut laisser à penser que la direction est favorable au versement d'une prime PPV (Prime de Partage de la Valeur) avec le salaire de décembre. Pour 2022, cette prime sera défiscalisée. La **CFDT** aura à cœur de mener ces négociations pour le bien des salariés et sera vigilante à la **préservation de leur pouvoir d'achat**.

N'hésitez pas à contacter vos représentants **CFDT** si vous souhaitez plus d'informations sur ces négociations.

## Astreintes de crises

Les négociations sont toujours en cours. La direction a proposé une nouvelle version de l'accord, à durée déterminée, certains syndicats rechignant à apposer leur signature à l'approche des élections.

Ce nouvel accord, **basé sur du volontariat pur** permet au salarié de s'engager pour une période de 6 mois. En contrepartie, il est demandé un minimum de 30 astreintes sur ce laps de temps.

Soucieux de négocier au mieux dans l'intérêt des salariés et fidèle aux valeurs de la **CFDT**, nous consulterons les salariés sur ce nouveau dispositif avant tout engagement en leur nom.

## Temps de travail

Avec l'ensemble des dernières négociations, les élus **CFDT** ont fait le constat que la multiplicité des outils ne nous permet pas d'avoir une vision globale et exacte du temps de travail réalisé par les salariés. Car pour le suivi des accords mis en place, la direction ne nous fournit que des listes anonymisées.

Entre GHI, DISPE, ASTW, les appels de nuits et les divers compteurs de récupérations (temps de déplacement, récupérations interventions, etc...), impossible de faire le lien entre tous ces dispositifs. C'est pour cela que nous avons demandé la mise en place d'une référence unique. Afin de pouvoir vérifier le temps de travail des salariés tout en préservant l'anonymat cher à la direction.

Mais rien n'y fait, la direction refuse la mise en place de cette référence unique qui permettrait pourtant de s'assurer que les dispositions légales sur le temps de travail sont respectées.

Il serait temps que la RH s'équipe de **réels outils de gestion du temps de travail**, facilitant ainsi son suivi et celui des organisations syndicales.



La **Cfdt** se bat chaque jour pour améliorer votre quotidien !

**Vos élus et représentants au CSE EI-EID-EIP**

Jean-Yves CROS - Florise BARBARIN - Jérôme LE DÉAUT - Françoise MARZELLIÈRE  
Dinh Khôi NGUYEN - Pascaline VEREILLE - Éric BAUDUIN - Agnès SCHWAEDERLÉ  
Thierry HUBLET - Aline LEPLAT - Tan Trieu HO - Mondher SOLTANI

Éric ÉTALON - Mickaël LE ROUVILLOIS - Carlos CARVALHO - Isabelle DEBERGH - Philippe LECLERCQ  
Hervé ROCHOTTE - Jean-Louis MALYCHA - Benoit MALOT - Marie-Paule PETIT